

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2012

L'an deux mille douze, le 18 octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de **M. André LAIGNEL**, Maire.

Etaient présents MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Aline FOUASSIER, M. Michel BOUGAULT, Mme Véronique GOUDY, M. Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, M. Gérard SADOIS, M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Anne-Marie ADAM, MM. Patrick SOIDET, Roger HERVOUET, Mme Catherine BONNEAU, MM. Jean-Pierre TISLER, Daniel DELAGRANGE, Jean-Louis LAUBRY, Mmes Marcelle CHAMPAULT, Brigitte COLSON, M. Régis BONNIN, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, M Fabrice METENIER, Conseillers Municipaux.

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL,
Mme Carol LE STRAT a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
Mme Marie CHUAT a donné procuration à Mme Joséphine MOREAU,
M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT,
M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Gérard SADOIS,
Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. Jean-Charles PAILLARD,
M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
M. Jean-Claude NOUHANT a donné procuration à M. Jean-Pierre TISLER.

Absent excusé: M. Hubert CENDRIER.

Absents : Mmes Myriam HADJEZ, Caroline PREVOST, Annie BEAUGUITTE.

M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL,
Mme Carol LE STRAT a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
Mme Marie CHUAT a donné procuration à Mme Joséphine MOREAU,
M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT,
M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Gérard SADOIS,
Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. Jean-Charles PAILLARD,
M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
M. Jean-Claude NOUHANT a donné procuration à M. Jean-Pierre TISLER.

Il présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

Dossier 1 – Débat d'Orientations Budgétaires pour 2013

M. le Maire demande au Conseil Municipal de débattre des grandes orientations budgétaires en matière de gestion et d'équipement pour les budgets 2013 de la Ville.

Mme COLSON intervient pour observer que chaque année, le débat d'orientations budgétaires est une réédition du précédent débat. Elle remarque que l'obligation de redressement des comptes a remplacé le terme «plan de rigueur». Elle souhaite connaître la signification de l'expression «politique active de modernisation du patrimoine». Elle considère que cette expression comme peu appropriée puisque les travaux prévus relèvent plus d'un entretien courant que d'une dynamique. Enfin, elle constate une baisse du programme d'équipement puisqu'il passe de 1 million d'euros à 0,750 million en 2013. Les besoins sont-ils en baisse ?

.../...

M. le Maire lui répond que cette politique budgétaire s'inscrit dans la continuité d'action des précédents exercices avec le souci de maintenir la pression fiscale depuis une décennie et de sauvegarder du pouvoir d'achat des issoldunois. Les objectifs privilégiés sont la recherche d'économie de gestion, la maîtrise de la masse salariale et notamment du Glissement Vieillesse Technique (GVT), le maintien d'un bon autofinancement évitant le recours à l'emprunt et permettant des économies de charges financières.

Il souligne que la prochaine loi de finances prévoira un gel des dotations, ce qui n'est pas complètement satisfaisant mais préférable à la baisse de 2 milliards d'euros par an préconisée par le candidat SARKOZY.

L'information sur les bases fiscales 2013 intervenant en mars prochain, il espère que les produits fiscaux pourront équilibrer le niveau des dotations notifiées.

S'agissant des investissements, il indique que le volume consolidé (Ville + CCPI) reste à un bon niveau, près de 5 millions d'euros et privilégie une politique patrimoniale très active, plus particulièrement en matière d'aménagement et de maintenance de la voirie.

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes COLSON, RENAULT-SABLONIERE, MM BONNIN et METENIER), le Conseil Municipal approuve les orientations budgétaires 2013.

Dossier 2 - Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 2 sur le budget principal 2012 de la Ville

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une DMB n° 2 sur le budget principal 2012 de la Ville.

Il s'agit de la décision suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
020/01	dépenses imprévues	- 14 600,00 €
2051/124/323	logiciels pour Centre de la Mémoire	12 000,00 €
2162/124/323	numérisation éléments patrimoine pour Centre de la Mémoire	36 000,00 €
2183/124/323	bureautique - informatique pour Centre de la Mémoire	15 000,00 €
2184/124/323	meublement - rayonnages pour Centre de la Mémoire	40 000,00 €
2188/124/323	équipements audio et divers pour Centre de la Mémoire	46 000,00 €
2031/124/323	études pour Centre de la Mémoire	- 6 700,00 €
2313/124/323	travaux construction du Centre de la Mémoire	- 142 300,00 €
2138/OI/71	intégration valeur donation bâtiment Indréco dans inventaire	386 500,00 €
2138/71	frais de notaire sur donation bâtiment Indréco	6 300,00 €
2138/71	acquisition garage et terrain rue du Bat-le-Tan	15 000,00 €
2111/822	acquisition terrains pour réserve foncière	- 15 000,00 €
2183/020	renouvellement poste de travail au Secrétariat général	1 300,00 €
2051/322	logiciels photoshop pour Musée de l'Hospice Saint-Roch	550,00 €
2051/020	logiciels divers pour Hôtel de Ville	- 550,00 €
2183/020	installation équipement Lan Wifi pour Hôtel de Ville	7 000,00 €
2135/020	divers travaux bâtiments CTM et Mairie	- 12 500,00 €
2135/413	travaux sur goulottes à l'ELS durant fermeture technique	12 500,00 €
	TOTAL DEPENSES	386 500,00 €

.../...

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
10251/OI/71	intégration valeur donation bâtiment Indréco dans inventaire	386 500,00 €
	TOTAL RECETTES	386 500,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
022/01	dépenses imprévues	- 9 300,00 €
6574/92	jeunes Agriculteurs Indre - subvention exceptionnelle pour Terr'Agri 2012	1 000,00 €
6574/024	MELI - subvention exceptionnelle	2 300,00 €
6188/323	communication et exposition pour ouverture Centre Mémoire	6 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	- €

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes COLSON, RENAULT-SABLONIERE et MM. BONNIN, METENIER), le Conseil Municipal adopte cette DMB N° 2.

Dossier 3 – Participation financière 2012 de la Ville d'Issoudun au fonds de solidarité logement (FSL)

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la participation financière 2012 de la Ville au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL). Celui-ci permet d'accorder des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Le montant de la subvention s'élève à 5 269€ (soit 0,83€ par résidence principale). La Ville reçoit plus d'aides qu'elle ne contribue à ce fonds.

Mme COLSON souhaite connaître le taux des foyers non imposables sur la commune.

M. le Maire lui répond qu'il est supérieur à 50 %. Il précise par ailleurs que le revenu par habitant à Issoudun est inférieur de 20 % à la moyenne nationale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette participation financière 2012 au FSL.

Dossier 4 – Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables pour un montant global de 1 725€ correspondant principalement à des sommes non recouvrables liées à des impayés de droit de terrasse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables pour le montant précité.

.../...

Dossier 5 – Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2014 – prise en compte d’une voirie supplémentaire

Dans le cadre de la préparation de la DGF pour 2014, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour décider de l’intégration de 4 nouvelles voies dans le domaine public communal au titre de 2011 et 2012, soit les linéaires suivants :

- rue Raymonde Vincent : 30 mètres
- rue Serge Cligman : 175 mètres
- rue Robert Maréchal : 800 mètres
- rue Arthur Rimbaud : 280 mètres

La longueur de la voirie communale est ainsi portée de 88 123 mètres à 89 408 mètres, soit 1 285 mètres supplémentaires.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide l’intégration de ces 4 nouvelles voies dans le domaine public communal permettant leur prise en compte au titre de la DGF 2014.

Dossier 6 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d’Issoudun

M. le Maire demande au Conseil Municipal d’approuver la modification des statuts de la CCPI selon le texte du projet annexé au rapport. Cette modification est liée au retrait de la commune de MareuilS/Arnon de la CCPI, à la prise en compte d’ajustements sur l’étendue des compétences communautaires, plus particulièrement sur la voirie avec la notion de voirie d’intérêt communautaire.

Mme COLSON intervient en formulant plusieurs observations :

- d’une part, elle souhaite que l’opposition soit présente au sein du conseil de la CCPI,
- d’autre, elle critique la répartition des voix au sein de la CCPI, la Ville d’Issoudun possédant 50 % des voix, ce qui pour elle porte atteinte à la liberté des petites communes.

M. le Maire lui répond que cette répartition a été réalisée selon les textes en vigueur. Il précise qu’Issoudun représente tout de même 63 % de la population de la CCPI et 73 % des finances.

Abondant dans le même sens que Mme COLSON, Mme RENAULT-SABLONIERE met en cause la gouvernance de la Ville d’Issoudun jugeant anormal de ne pouvoir siéger dans la CCPI.

M le Maire lui répond que ce cas de figure pourra éventuellement être pris en compte dans le futur projet de loi de décentralisation.

Après en avoir délibéré et par 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes COLSON et RENAULT-SABLONIERE et MM. BONNIN et METENIER), le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCPI.

Dossier 7 – Convention de mise à disposition 2013 des services de la Ville auprès de la CCPI – avenant n° 10

Dans le cadre de la convention de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI, M. le Maire demande au Conseil Municipal d’autoriser un avenant à cette convention relatif à la prise en compte de modifications diverses liées à l’organisation des services impliquant de nouveaux ajustements sur l’affectation des emplois pour 2013.

.../...

La CCPI remboursera à la Ville d'Issoudun en 2013, les services communaux mis à disposition, pour un montant de 2 590 600€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cet avenant n° 10.

Dossier 8 – Rapport d'activité 2011 de la CCPI

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour prendre acte du rapport annuel d'activités 2011 de la CCPI et de la communication périodique sur l'activité de la CCPI conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Dossier 9 – Personnel – accès à un échelon spécial

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale permet aux fonctionnaires territoriaux autres que ceux de la filière technique qui appartiennent à un cadre d'emplois de la catégorie C classé en échelle 6, d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Cet échelon est, pour ces agents, accessible après inscription à un tableau d'avancement établi au choix, après avis de la commission administrative paritaire.

Les agents doivent justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de l'échelle 6. Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à cet échelon spécial est déterminé par application d'un taux à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promus, fixé par l'organe délibérant après avis du comité technique compétent.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de :

- fixer le taux d'accès à l'échelon spécial de l'échelle 6 de rémunération hors filière technique à 100 % des agents remplissant les conditions pour être promus,
- reconduire tacitement chaque année, ces dispositions, sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dispositif précité présenté par le Maire.

Dossier 10 – Candidature de la Ville d'Issoudun au contrat régional «Villes Moyennes»

Dans le cadre des compétences communales et communautaires, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville d'Issoudun s'est déjà inscrite à deux reprises dans le cadre de la politique régionale en faveur des villes moyennes avec l'adoption d'un projet de développement urbain en 2001 actualisé en 2005.

La Ville d'Issoudun souhaite bénéficier d'un 3^{ème} contrat régional en faveur des villes moyennes avec comme priorité, la valorisation de l'espace urbain.

Le cadre conventionnel permet sur 4 ans la mobilisation du soutien financier de la Région Centre sur la base de 63 euros/habitant.

Dans ce cadre, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dépôt de candidature de la Ville à la politique régionale des villes moyennes.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dépôt de candidature de la Ville d'Issoudun au contrat régional «Villes Moyennes».

Dossier 11 – Contrat de Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne «3^{ème} génération» 2008-2013 – demandes de subventions suite à la renégociation

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne «3^{ème} génération» (2008-2013) et de sa renégociation en 2010, M. le Maire appelle le Conseil Municipal à autoriser le dépôt des dossiers de demande de subventions aux opérations suivantes et leur plan de financement :

PRIORITE REGIONALE	ACTION	OPERATION
Mobilité	Repenser les déplacements en milieu urbain	Réalisation d'une étude PDU (50 % de subvention)
Habitat et rénovation urbaine	Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'Habitat	Réalisation du diagnostic et des études préalables à la mise en place d'une OPAH (30 % de subvention)
Développement de l'accès à la culture	Aménager et créer de nouveaux espaces socioculturels	Création d'un centre de la mémoire (extension de la médiathèque d'Issoudun) (60 % de subvention)
Aménagement urbain et cadre de vie	Agir pour un urbanisme de qualité à Issoudun	Renouvellement de la décoration extérieure du réservoir Charles Michels (50 % subvention)

Mme COLSON interroge M. le Maire sur le pluriel «de nouveaux espaces socioculturels» parce qu'elle ne voit qu'une seule action engagée dans les opérations.

M. le Maire lui répond qu'il n'y a qu'une seule opération engagée, il s'agit de la création du centre de la mémoire. Le pluriel correspond au libellé de l'action.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le dépôt des dossiers de demandes de subventions suite à la renégociation.

Dossier 12 – Convention de reversement de la redevance R2 dite «d'investissement» du cahier des charges de concession entre le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre (SDEI) et ERDF

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une convention de répartition de la redevance R2 dite d'investissement du cahier des charges de concession signée entre le SDEI et ERDF en 1995 pour une durée de 20 ans.

L'objet de la convention a pour but de reconduire les modalités précédentes de répartition du montant annuel de la redevance R2 à chacun des adhérents urbains de concession en fonction de 2 critères :

- les montants de la taxe d'électricité,
- les montants d'investissement liés à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité et également sur les investissements réalisés sur les réseaux d'éclairage public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention.

.../...

Dossier 13 – Marchés des assurances de la Ville - avenants

En raison de la hausse de la sinistralité, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2012, un ensemble d'avenants liés aux marchés des assurances à effet du 1^{er} janvier 2013, soit :

Désignation du marché	Assureurs	Evolution de la prime
Domage aux biens	GROUPAMA	8 %
Véhicules	SMACL	25 %
Prestations statutaires - personnel	GRAS SAVOYE – AXA VIE	5 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces avenants.

Dossier 14 – Marché de travaux de création d'un centre de la mémoire d'Issoudun - avenants

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver, après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2012, plusieurs avenants de plus-value :

- un avenant n° 1 au lot 5 – plâtrerie/cloison/isolation conclu avec l'entreprise TECHNIPLATRE pour un montant de 2 562,46€ HT (local de dépoussiérage) portant le montant du marché de 34 559,75 € HT à 37 122,21 € HT,
- un avenant n° 1 au lot 10 – électricité conclu avec l'entreprise SPIE OUEST FRANCE pour un montant de 7 481,45 € HT (équipement local de dépoussiérage et secteur audio-vidéo) portant le montant du marché de 73 609,00 € HT à 81 090,42 € HT,
- un avenant n° 1 au lot 11 – chauffage/ventilation/plomberie conclu avec l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 4 085,93 € HT (traitement d'une zone de dépoussiérage) portant le montant du marché de 197 041,35 € HT à 201 127,28 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces avenants.

Dossier 15 – Acte de vente foncière entre la ville et la congrégation du Sacré Cœur - avenant

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de la zone d'habitation du quartier des Bernardines, la Ville d'Issoudun avait confié, en date du 18 novembre 1967, à la société d'équipement de l'Indre, la réalisation de différents lots en vue de leur revente.

La société d'équipement de l'Indre a donc vendu le 24 mars 1971 à la SA mobilière et immobilière de la Croix de Pierre, une parcelle de terrain située au lieudit «les Bernardines», cadastrée section BH n° 414 pour 2 860 m², grevée de clauses particulières (dont une clause d'inaliénabilité et d'une interdiction de morcellement).

La Province de France de la Congrégation des Filles de Notre Dame du Sacré Cœur, venant au droits de la SA mobilière et immobilière de la Croix de Pierre, souhaite aujourd'hui pouvoir vendre et morceler son terrain, sur lequel se trouve une maison d'habitation.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à approuver un avenant à l'acte de vente du 24 mars 1971 avec la congrégation du Sacré Cœur permettant de mettre en œuvre les dispositions précitées souhaitées.

.../...

M. le Maire précise que la Congrégation des Filles de Notre Dame du Sacré Cœur, souhaite vendre le terrain à la Ville d'Issoudun et la maison d'habitation à un autre acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant.

Dossier 16 – Lotissement d'habitation chemin de Jean Varenne – vente de lots

Dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement d'habitation chemin de Jean Varenne à Issoudun, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente, après avis du service France Domaine, de plusieurs lots :

- le lot n° 7 cadastré section BT n° 387 d'une superficie de 626 m², à M. GAJEWSKI Jonathan et Mme BEN HASSEN Sarah, moyennant le prix de 23 162 € TTC hors frais notariés,
- le lot n° 3 cadastré section BT n° 383 d'une superficie de 1 469 m², à M. NASSEZ David et Mona, moyennant le prix de 54 353 TTC hors frais notariés,
- le lot n° 5 cadastré section BT n° 385 d'une superficie de 729 m², à M. et Mme FOISON Daniel et Sonia, moyennant le prix de 26 973 € TTC hors frais notariés,
- le lot n° 6 cadastré section BT n° 386 d'une superficie de 1 174 m², à M. MARTIN Mickaël et Mme SOIDET Mathilde, moyennant le prix de 43 438 € TTC hors frais notariés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de ces lots aux prix indiqués.

Dossier 17 – Musée de l'Hospice Saint-Roch – restauration d'une œuvre de Monique APPLE

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la restauration d'une œuvre de Monique APPLE, don de Cécile REIMS et Fred DEUX en 2002 à la Ville. L'œuvre appelée «la Sorcière» (technique de modelage sur panneau sur bois avec collage de matériaux datant de la seconde moitié du XXème siècle), a vocation de réintégrer à terme la salle d'exposition du musée de l'Hospice Saint-Roch, dédiée aux deux artistes.

Le montant de la restauration s'élève à 5 525,52 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la restauration de cette œuvre au prix indiqué.

Dossier 18 – Forêt communale – martelage et vente de bois 2013

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la campagne de martelage 2013 de l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt communale et ainsi le marquage et la vente en bloc et sur pied des bois. Ces bois seront désignés par l'ONF en application du document d'aménagement. Il s'agit d'une amélioration au profit de bois moyen des parcelles 30 et 31 et d'une régénération pour la parcelle 29.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

.../...

Dossier 19 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2012-13 à 2012-19. Ces dernières sont communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Le présent compte rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 18 octobre 2012 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 25 octobre 2012.

Le Maire,
André LAIGNEL